JAMES GALLAGHER, NEW ORLEANS
BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 14 AOUT.

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente :	
Sur les risques d'incendie	$969,160 00
Sur les risques de rivières	671,126 42
Sur les risques de mer	369,266 22
Total des primes	$1,704,552 32
En sus—Primes non expirées le 31 mai 1864	$391,315
Primes remboursées	39,169 56
	$1,256,064 56
Montant net des primes du 31 mai 1865	$1,315,203 64
Portes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$322,862 16
Sur les risques de rivières	255,128 40
Sur les risques de mer	281,522 60
	$860,513 56
Taxes	39,364 17
Réassurances, Profits et Pertes	175,860 50
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0	76,249 76
	$1,052,187 99
	$263,015 65
Intérêts, moins dépenses	2,549 27
Bénéfice net	$261,466 38
Montant net des primes au 31 mai 1865	$1,315,203 64
Moins montant des primes expirées qui le 4 déc remboursé 10 et 15 0/0	527,955 60
Montant des primes portant risque	960,134 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$266,450 97
Propriétés foncières	167,011 20
Billets garantis par hypothèques	560,515 71
Billets garantis par nantissements	54,827 15
Actions de Banques	176,700 00
Primes en voie de perception	119,226 88
Fonds à recevoir	119,197 44
Scrips d'autres Compagnies mutuelles	65,780 00
Actions de l'Etat de la Louisiane	1,500 00
Actions de la Presse "Jour" Steam	5,000 00
Actions du Dry Dock Vallette	4,275 00
Actions de la Compagnie du Gaz	1,000 00
	94,424 00
	$1,604,908 35

En sus :

Intérêts dus et non réclamés	$31,374 00
Intérêts à payer en juillet	34,183 38
	$65,557 44
Scrip de 1858 payable en juillet	165,685 00
Primes non échues le 31 mai 1866	231,315 00
Actif net	$1,101,362 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1865.

Il souviendra que le cinq juin 1866, prochain, ou plus tôt, si le jugement en est porté à cette époque, sont présentés, John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Marchands, lesquels ayant été dûment tels, conformément à la loi, ont déclaré que le dividende sur une copie sous la main des livres de la Cie.

JOHN PEMBERTON, Président.
F. FOURCHY, Secrétaire.

Présenté et signé devant moi, ce 5 juin 1865.
PAUL C. COLLAS, Ns.
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1865, il a été résolu de déclarer un dividende, savoir: QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'assurance, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il est aussi résolu de PAYER, le 1er août de juillet prochain, la balance due sur la émission de SCRIP DE L'ANNEE 1858 et six pour cent d'intérêt, ou toute courante sur tous les scrips non payés par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed Dupeuoat,
Pierre Foute,	David McCord,
Chs. Bagory,	F. Maspero,
E. E. Bel,	J. Morgan Ha
J. J. Fernandez,	L. F Gendron,
M. Feig,	Sjelin—30f

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, au cinq pour cent :

Sur les risques d'incendie	$[illegible]
Sur les risques de rivières	267,666 37
	$[illegible]
Risques non expirés le 31 décembre 1864	30,769 [illegible]
A déduire :	
Risques non expirés le 31 décembre 1865	60,945 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64
	64,289 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865	$[illegible]
Portes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$[illegible]
Sur les risques de rivières	31,159 17
Sur les risques de mer	16,726 72
	$[illegible]
Réassurances	$[illegible]
Quinze pour cent remboursé	10,754 54
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,979 32
Frais, profits et pertes, intérêt de capital, escompte et intérêt en sus	25,992 70
	$[illegible]
Montant net des primes participant	$[illegible]

L'actif de la Compagnie comme suit :

Prêts sur hypothèques de la ville et de l'Etat	$[illegible]
Prêts sur actions de Banques et de Gaz	211,700 00
Prêts garantis	142,900 00
Billets pour primes	11,231 25
Primes échues et en voie de perception	96,452 00
Scrip des compagnies d'assurance mutuelle	19,300 00
Montant en argent par [illegible]	3,793 71
Total de l'actif	$[illegible]
Le surplus ci-dessus est tout compris dans les livres de la Compagnie.	

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 17 janvier 1866.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de ces pour ceux sur les certificats ci-après non-ces payés sera payé à partir du 14 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice Président
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS

John G. Gaines,	F. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner,
J. J. Hart,	B. Rixson,
J. H. Spaulding,	B. B. Rose,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thomas Sloo,	J. C. Burwell.
Henry Ogden	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes non expirées en [illegible]	$71,772 [illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865 :	
Sur les risques d'incendie	[illegible]
Sur les risques de mer	18,625 [illegible]
Sur les risques de rivières	[illegible]
	[illegible]
Total des primes	$[illegible]
Primes payées	[illegible]
Primes remboursées	3,344 [illegible]
	[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Prêts : Sur les risques d'incendie	$41,620 00
Sur les risques de mer	30,624 45
Sur les risques de rivières	51,734 17
	$123,978 62
Taxes	13,570 18
Réassurances	8,543 60
Dépenses générales, intérêts et escompte	19,471 77
Intérêt de scrip	21,936 90
	186,321 52
Bénéfice net	$93,014 40
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets pour primes	$16,978 32
Billets garantis par hypothèques	115,548 38
Dû pour primes en voie de perception	73,070 71
Actions de la Compagnie en banque de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	161,050 00
Scrips de différentes compagnies d'assurances	102,900 [illegible]
Propriétés foncières	26,314 45
En caisse	77,863 47
	581,267 [illegible]
En moins : Intérêt non réclamé	$6,655 20
Intérêts payables sur le scrip	21,936 90
Réassurances non encore réglées	13,979 00
	41,990 00
	$513,320 87

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Qu'on se souvienne quelqu'un'hui, 9 janvier 1866, par-devant moi, soussigné, notaire public, dûment commissionné et assermenté, Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le conseil tableau est exact et une copie sans le Dirée des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi, ce 9 janvier 1866.
F. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865, et il sera fait des certificats pour ledit dividende payable à partir du 5 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1859 seront payés et il sera payé un dividende, savoir, trente pour cent des certificats de scrip non encore payés, le deuxième en juillet de mai 1866, non portant dorénavant intérêt à partir du 5 avril prochain.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS

Charles Briggs,	Arthur Montgomery,
Arc. Carriere	Henry J. Venn,
George A. Fosdick,	F. Ricaud,
Manuel Delfelt,	H. Hermann,
E. Brugier,	Chas. Weinhart,
Jos. Jonkins,	Jos. Weinhart,
Charles Lafitte,	Joseph Willson,
John E. Maunsell,	Chas. Kohn,
C. J. Anderson,	J. A. Violet
Alfred Kenny,	Jos. Jonas,
J. H. Montgomery,	Wm. H. Fletcher,
A. F. Robins,	Jos. H. Phelps,
A. J. Robinson,	Wm. H. Fitzpatrick,
C. W. Dunbar,	Jos. Phelps,
F. F. Montgomery,	Jos. H. Fitzpatrick,
George W. Maynard,	Robert Mitchell,
	L. L. Walldorf.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1865

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865 :	$[illegible]
Primes d'incendie	$143,266 43
Primes de mer	54,795 42
Primes de rivière	20,386 45
	[illegible]
En moins, primes non expirées	20,266 66
Primes remboursées	1,275 [illegible]
	[illegible]
Primes inscrites	[illegible]
Portes payées, savoir :	
Sur les risques d'incendie	$38,215 27
Sur les risques de mer	31,159 17
Sur les risques de rivière	16,726 72
	$86,115 66
Réassurances	8,748 62
Quinze pour cent remboursé	10,754 54
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,979 32
Frais, profits et pertes, intérêt de capital, escompte et intérêt en sus	25,992 70
	$[illegible]
Montant net des primes participant	$[illegible]

L'actif de la Compagnie comme suit :

Prêts sur hypothèques de la ville et de l'Etat	$[illegible]
Prêts sur actions de Banques et de Gaz	211,700 00
Prêts garantis	142,900 00
Billets pour primes	11,231 25
Primes échues et en voie de perception	96,452 00
Scrip des compagnies d'assurance mutuelle	19,300 00
Montant en argent par [illegible]	3,793 71
	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]
Le surplus ci-dessus est tout compris dans les livres de la Compagnie.	

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 17 janvier 1866.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de ces pour ceux sur les certificats ci-après non-ces payés sera payé à partir du 14 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice Président
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS

John G. Gaines,	F. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner,
J. J. Hart,	B. Rixson,
J. H. Spaulding,	B. B. Rose,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thomas Sloo,	J. C. Burwell.
Henry Ogden	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865	$[illegible]
Moins—Primes d'incendie	[illegible]
do de marine	156,762 71
do de rivières	150,261 45
	$[illegible]
En moins, primes remboursées de primes non expirées	51,480 00
	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
PERTES PAYÉES.	
Pertes par l'incendie	$[illegible]
Pertes sur mer	111,[illegible]
Pertes sur les rivières	213,[illegible]
	$[illegible]
Réassurances	[illegible]
Dépenses, frais, intérêts et escompte	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Prêts sur propriétés foncières	$[illegible]
Prêts sur hypothèques sur propriétés urbaines	[illegible]
Prêts sur bons de la ville et autres	[illegible]
Prêts sur actions de banques	[illegible]
Prêts sur scrip de compagnies d'assurance	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Effets	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie vraie des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, ce 10 janvier 1866.
EDMOND HEURIES.
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865, et il sera fait des certificats pour ledit dividende payable à partir du 5 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1859 seront payés et il sera payé un dividende, savoir, trente pour cent des certificats de scrip non encore payés, le deuxième en juillet de mai 1866, non portant dorénavant intérêt à partir du 5 avril prochain.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS

Charles Briggs,	Arthur Montgomery,
Arc. Carriere	Henry J. Venn,
George A. Fosdick,	F. Ricaud,
Manuel Delfelt,	H. Hermann,
E. Brugier,	Chas. Weinhart,
Jos. Jonkins,	Jos. Weinhart,
Charles Lafitte,	Joseph Willson,
John E. Maunsell,	Chas. Kohn,
C. J. Anderson,	J. A. Violet
Alfred Kenny,	Jos. Jonas,
J. H. Montgomery,	Wm. H. Fletcher,
A. F. Robins,	Jos. H. Phelps,
A. J. Robinson,	Wm. H. Fitzpatrick,
C. W. Dunbar,	Jos. Phelps,
F. F. Montgomery,	Jos. H. Fitzpatrick,
George W. Maynard,	Robert Mitchell,
	L. L. Walldorf.

VENTES JUDICIAIRES.

Charles J. Leeds vs Louisiana Manufacturing Company.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Nos 17,631—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, bornant sur la rue Pleasant, de la Levee, Harmonie et Water, ayant quatre vingt un pieds six pouces de face à la rue Pleasant, deux cent trente six pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, et ayant quatre vingt dix sept pieds un pouce de face à la rue Harmonie et deux cent quarante neuf pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Water. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, installations, etc, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant, droit à la bâtisse et d'augmentation d'écluse, sans exception, ni réserve aucune.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de W. R. Millbank & Co, suivant acte au rapport de W. L. Pooley, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 juin 1856 et Fév. septembre 1855.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

4 août—13, 21, 29—sept 4 Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. C. Budd vs. Joseph Scinson.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No 21,266 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg St. Marie, dans le Premier District de cette ville, dans Filet nommé, entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désignés par les Nos Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant depuis-voyer, en date de 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de L. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, date du 5 mars 1832.

Les dits terrains mesurent, chacun, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la ditte rue Sud, Place Lafayette, sur quatre vingt-quatre pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant, comme suit le tout de "Florence House."

2— Un terrain situé au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans Filet entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant depuis-voyer, en date de 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de L. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, date du 5 mars 1832.

Les dits terrains mesurent, chacun, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la ditte rue Sud, Place Lafayette, sur quatre vingt-quatre pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeur, suivant acte au rapport de F. E. Larache, notaire public en cette ville, en date du 11 février 1853.

3— UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 481, suivant le plan dressé par D. Bellemy, et par le même numéro, suivant plan dressé par C. A. D'Armas, composant le 21 de juillet 1832, déposé en l'étude de Philippe Lapouta, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Claiborne et St-Bernard et mesure extrême trente pieds deux pouces et deux lignes de face à la ditte rue Claiborne, sur quatre vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, tout ce qui se trouve compris dans ces limites, et ce qui est plus amplement détaillé dans le titre de la ditte vente Ala, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds de front, sur la rue du Camp. Ensemble avec le contigu du terrain, No Dix Sept et de l'autre côté, et le jardin, No Dix Sept, de la rue du Camp, Vingt-Deux, conformément audit plan.

Ladite terrain appartient à la ditte succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de la dame Jean Baptiste Olivier, suivant acte au rapport de feu Pierre Pedesclaux, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 juin 1828.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er août—19, 12 25—sept 1er Shérif de la paroisse d'Orléans.

Cesar Allier vs. Geo. Cannelle & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 10,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Trème, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'angle nord des rues Delaunay et Dumaine, ayant quatre vingt dix pieds de front sur la rue Dumaine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, tout ce qui se trouve compris dans ces limites, et ce qui est plus amplement détaillé dans le titre de la ditte vente, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, privilèges.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 juillet—sept 4 13 21 29

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

H. O. FREEMAN et al. vs. ELIA J. FREEMAN et al. ultimo.

DUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 27,066.

(ACTION EN PARTAGE.)

En vertu d'un jugement rendu le 27 avril et signé le 16 juillet 1865, par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, sur les délibérations d'une assemblée de famille dûment homologuée, je procéderai, le MARDI vingt-et-un août 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans cette ville, sur le bassin de St Joseph, ayant quatre vingt dix pieds de front, et trente cinq pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits de propriété.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Charles-Etienne Chotzy, de cette ville, suivant acte au rapport de Richard Brenham, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1865.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans ces affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

4 août—13, 21, 29—sept 4 Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. C. Budd vs. Joseph Scinson.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No 21,266 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg St. Marie, dans le Premier District de cette ville, dans Filet nommé, entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désignés par les Nos Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant depuis-voyer, en date de 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de L. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, date du 5 mars 1832.

Les dits terrains mesurent, chacun, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la ditte rue Sud, Place Lafayette, sur quatre vingt-quatre pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant, comme suit le tout de "Florence House."

2— Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans Filet entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant depuis-voyer, en date de 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de L. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, date du 5 mars 1832.

Les dits terrains mesurent, chacun, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la ditte rue Sud, Place Lafayette, sur quatre vingt-quatre pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeur, suivant acte au rapport de F. E. Larache, notaire public en cette ville, en date du 11 février 1853.

3— UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 481, suivant le plan dressé par D. Bellemy, et par le même numéro, suivant plan dressé par C. A. D'Armas, composant le 21 de juillet 1832, déposé en l'étude de Philippe Lapouta, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Claiborne et St-Bernard et mesure extrême trente pieds deux pouces et deux lignes de face à la ditte rue Claiborne, sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds de front, sur la rue du Camp, Vingt-Deux, conformément audit plan.

Ladite terrain appartient à la ditte succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de la dame Jean Baptiste Olivier, suivant acte au rapport de feu Pierre Pedesclaux, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 juin 1828.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er août—19, 12 25—sept 1er Shérif de la paroisse d'Orléans.

Joseph Hikmiac vs. Théophile Bertrand et John Hewlett, Jr.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,160—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, ouze de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Trème, dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle nord des rues Dumaine et Tonnelier, ayant quatre dix pieds de front sur la rue Dumaine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, tout ce qui se trouve compris dans ces limites, et ce qui est plus amplement détaillé dans le titre de la ditte vente, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, privilèges.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 juillet—sept 4 13 21 29

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

H. O. FREEMAN et al. vs. ELIA J. FREEMAN et al. ultimo.

DUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 27,066.

(ACTION EN PARTAGE.)

En vertu d'un jugement rendu le 27 avril et signé le 16 juillet 1865, par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, sur les délibérations d'une assemblée de famille dûment homologuée, je procéderai, le MARDI vingt-et-un août 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans cette ville, sur le bassin de St Joseph, ayant quatre vingt dix pieds de front, et trente cinq pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits de propriété.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Charles-Etienne Chotzy, de cette ville, suivant acte au rapport de Richard Brenham, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1865.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans ces affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

4 août—13, 21, 29—sept 4 Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. C. Budd vs. Joseph Scinson.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No 21,266 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg St. Marie, dans le Premier District de cette ville, dans Filet nommé, entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désignés par les Nos Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant depuis-voyer, en date de 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de L. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, date du 5 mars 1832.

Les dits terrains mesurent, chacun, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la ditte rue Sud, Place Lafayette, sur quatre vingt-quatre pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant, comme suit le tout de "Florence House."

2— Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans Filet entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Alfred Forstall, ci-devant depuis-voyer, en date de 15 février 1832 et annexé à un acte au rapport de L. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, date du 5 mars 1832.

Les dits terrains mesurent, chacun, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la ditte rue Sud, Place Lafayette, sur quatre vingt-quatre pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeur, suivant acte au rapport de F. E. Larache, notaire public en cette ville, en date du 11 février 1853.

3— UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 481, suivant le plan dressé par D. Bellemy, et par le même numéro, suivant plan dressé par C. A. D'Armas, composant le 21 de juillet 1832, déposé en l'étude de Philippe Lapouta, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Claiborne et St-Bernard et mesure extrême trente pieds deux pouces et deux lignes de face à la ditte rue Claiborne, sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds de front, sur la rue du Camp, Vingt-Deux, conformément audit plan.

Ladite terrain appartient à la ditte succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de la dame Jean Baptiste Olivier, suivant acte au rapport de feu Pierre Pedesclaux, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 juin 1828.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er août—19, 12 25—sept 1er Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

Adelaide Vivant vs. William Francis—Wm S Benedict vs. le même—Nos 20,259 et 20,078.

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. — En vertu d'un writ de saisie et vente adressée par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus à Charles Bienvenue, ci-devant shérif et par conséquent ses transférées, je procéderai le Samedi de l'Assomption, quinze jours, à midi, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans Filet désignés par le No trois, compris entre les rues du Quartier, Bourgeois, Rochelaise et de l'Hôpital. Ladite terrains sont désignés par les Nos dix-neuf, vingt et quarante-huit, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ci-devant geomètre général le 17 d'avril 1832, déposé en l'étude de Joseph Cavelier, notaire public en cette ville et mentionné comme suit : Les Nos dix neuf et vingt sont, chacun, trente-sept pieds de face à la rue du Quartier, sur deux cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No quarante-huit a cent vingt pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une grande maison de deux étages en bois, couverte en ardoises, galerie sur le côté, bâtie dans la cour, avec jardin devant, une cuisine à deux étages en bois, couverte en bardeaux, et une en bois couverte en ardoises, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Chotzy, de cette ville, suivant acte au rapport de Richard Brenham, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1865.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans ces affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Sh